DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 OCTOBRE 2024

[**	
Nombre de membres :	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	10

l'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

Date de la convocation

22 octobre 2024

<u>Etaient présents</u>: Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques

BISCH - Aurélien LE BERRE - Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

Étaient absents: Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

2024-10-05: VOIE COMMUNALE VC3, INTERVENTION D'UN GEOMETRE

Exposé:

La Mairie a été contactée par une agence immobilière de Landudec, Logimo immobilier, représenté par M. Joncour, en charge de la vente d'une propriété à Kérétard (parcelles ZC62 et ZC65). Les parcelles cadastrales comprennent une portion de la VC3 (voir annexe 5). L'agence ainsi que les futurs acheteurs souhaitent régulariser la situation en faisant appel à un géomètre.

Une fois le tracé corrigé, un nouveau plan sera à valider lors d'un prochain conseil municipal.

Proposition:

Il est proposé au conseil municipal de valider l'intervention d'un géomètre pour retirer la voie communale VC3 des parcelles.

Décision:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'intervention d'un géomètre.

Le secrétaire de séance

Loïc FLOCHLAY

Le 1^{er} adjoint, par suppléance

Olivier PORS